



2021.03457

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Monsieur
Alain Berset
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Inselgasse 1
CH-3003 Berne



- 1 SEP. 2021

Date

Procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur la transplantation du 8 octobre 2004

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions pour votre invitation du 12 mai 2021 concernant l'objet cité en rubrique et vous faisons part, dans les délais de la détermination du Gouvernement valaisan.

A titre liminaire, nous précisons n'avoir pas procédé à une analyse article par article par le biais du tableau usuel, la consultation se limitant à des aspects relativement techniques et n'ayant pour ainsi dire que peu d'incidence pour les cantons.

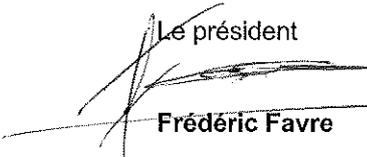
Le canton du Valais approuve la révision proposée de la loi en question et partage pleinement la position de la CDS. Cette révision permet de créer d'une part les bases légales formelles pour les fichiers de données existants dans le domaine des transplantations ainsi que pour les éléments clés du programme de transplantation croisée. En effet, ces deux éléments étaient jusqu'alors réglés dans des ordonnances. Il était donc essentiel que ces éléments figurent dans la loi afin de respecter les exigences de la législation sur la protection des données.

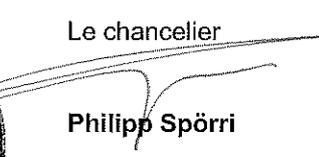
Par ailleurs, la révision proposée permet d'augmenter la qualité par l'introduction d'un système de vigilance, et l'exécution de la loi est renforcée.

Enfin, cette révision permet de tenir compte des développements scientifiques et réglementaires survenus depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2007.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

 Le président
Frédéric Favre

 Le chancelier
Philipp Spörri



Copie : transplantation@baq.admin.ch
gever@baq.admin.ch